

Du bon usage des pesticides dans nos jardins...

Les apports en pesticides constituent l'une des causes de la dégradation de l'eau. Les agriculteurs, souvent les seuls incriminés, ne sont pas les seuls responsables. Nous-mêmes, jardiniers amateurs sommes impliqués dans cette pollution...

Sur le bassin de la Sélune, les teneurs en pesticides sont importantes et dépassent parfois les normes de potabilité.

A fortes doses, ces produits sont toxiques pour les milieux aquatiques et pour l'homme. L'accumulation de faibles doses dans le corps provoquerait des cancers et des malformations. Le traitement des pesticides pour l'eau potable est onéreux et ce coût est répercuté sur nos factures.

L'action des jardiniers amateurs

Les services chargés des espaces verts et aussi vous-mêmes, particuliers, êtes responsables d'une part de la pollution, essentiellement par l'usage de désherbants et d'insecticides.

La conception française du jardin beau = "jardin propre" amène une traque de la moindre mauvaise herbe dans nos

Le saviez-vous ?

Emploi autorisé dans les jardins: Depuis le 30 septembre 2000, les particuliers ne peuvent acheter que les pesticides portant cette mention. Elle garantit la non dangerosité du produit **si les précautions d'utilisation sont respectées.**

Devenir des produits périmés: Les emballages et matières périmées doivent être déposés dans votre déchetterie. Ils seront ensuite acheminés vers un centre spécialisé dans le traitement de déchets dangereux.

jardins. Les mauvais dosages et le traitement sur des zones connectées aux écoulements d'eau achèvent d'amplifier la pollution des eaux.

Améliorer la situation

Le jardinier amateur peut contribuer à améliorer la qualité de l'eau. Plusieurs techniques sont possibles. Les plus efficaces sont des méthodes "alternatives" respectueuses de l'environnement. Si vraiment le recours aux pesticides apparaît inévitable, il vous faut alors adapter vos pratiques de traitement.

> Des techniques alternatives

Autour des habitations, apprenons à accepter les pelouses naturelles. Fleuries, elles sont aussi belles qu'un gazon. D'ailleurs, une tonte haute - 8 cm environ - permet de freiner le développement des mauvaises herbes (mousses, plantain, pissenlit). Entre des pavés ou des gravillons, le piétinement est bien souvent assez efficace pour lutter contre l'apparition de graminées. Sinon, la pose d'un géotextile, film plastifié perméable, sous les gravillons ou entre de gros massifs empêchera l'apparition d'herbes.

Le recours aux sarclours est très efficace pour les allées de jardin ou de potager, pourvu que l'on y ait recours 2 à 3 fois par an. Tout en éliminant les mauvaises herbes, le sarclage permet d'ameublir la terre autour de vos plants. L'eau y pénètre mieux et s'évapore moins. Le **désherbage à eau chaude**

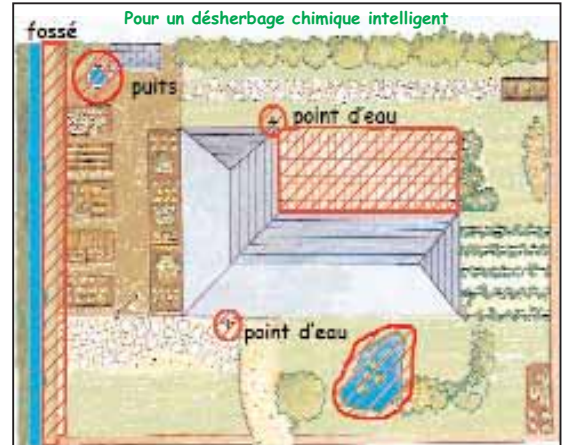
est un excellent moyen de supprimer les herbes sur de petites zones. Les racines des plantes ne supportent pas l'eau bouillante et sont détruites en moins d'une semaine. Le **désherbage thermique** permet de brûler les herbes. Un simple chalumeau suffit sur de petites zones. Des appareils adaptés à de plus grandes surfaces sont commercialisés. Enfin, la **couverture des sols** est efficace sur de grandes surfaces ou autour de nouveaux plants. On peut avoir recours à des plantes qui occuperont la place entre les plants comestibles ou d'ornement. On peut également utiliser le **paillage** avec divers matériaux: paille, feuilles d'arbres, tontes séchées, écorces, bois...

> Vous ne pouvez éviter le traitement ?

Si vous souhaitez tout de même traiter, conformez-vous aux règles suivantes. Elles vous permettront de respecter au mieux l'environnement.

> Respectez strictement les doses et les méthodes de traitement. Quelques gouttes de produit de trop dans un fossé peuvent polluer l'eau sur 10 Km.

> Attention à ne pas épandre de pesticides sur des zones en contact direct avec l'eau. Le versement d'eaux de rinçage dans un évier, un fossé ou un égout entraînera inévitablement une pollution. De même, évitez au maximum l'usage de désherbants sur des surfaces imperméables (cours, terrasses) et gravillonnées. A la première



Zones où le désherbage chimique est à bannir
Autour des points d'eau et sur les zones imperméables : banissez les désherbants
Sur les gravillons, sables, surfaces drainées : évitez leur utilisation au maximum
D'après un dessin de Joël BORDIER, extrait du livre "Un jardin écologique" de Bénédicte BOUDASSOU, éditions RUSTICA, 2000.

pluie, les produits chimiques seront emportés.

> Troquez votre arrosoir contre un pulvérisateur. Il permet de doser exactement les quantités d'eau et de produit nécessaires.

> Entourez-vous de conseils auprès des vendeurs. Pour les initiés, les revues spécialisées ou l'utilisation d'Internet peut aussi apporter une mine d'informations.

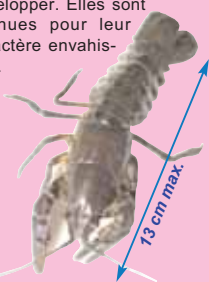
Les solutions sont très diverses, l'une d'entre elles pourra sûrement pallier l'utilisation de pesticides dans votre jardin ou autour de votre maison.

Sachez aussi que l'on peut utiliser les herbes naturelles pour amener de l'imagination sur notre table. Un velouté d'orties, des toasts de mauves ou un tian de renouées étonneront vos convives à coup sûr!

Ecrevisses: état des lieux sur le bassin de la Sélune

Les écrevisses d'origine européenne, notamment les espèces "à pieds blancs" et "à pieds rouges", sont partout en raréfaction. S'appuyant sur la signature de plusieurs conventions, les pays européens se sont engagés à les protéger. La France a interdit la dégradation volontaire de leurs milieux de vie et a réglementé leur pêche.

En Basse Normandie, un atlas paru en 2003 rend compte de la situation pour l'écrevisse à pieds blancs. Les campagnes de prospection menées par le Conseil Supérieur de la Pêche ont révélé une baisse de leur nombre entre 1999 et 2002. Inversement, certaines espèces étrangères, d'origine américaine, commencent à se développer. Elles sont connues pour leur caractère envahissant.



Ecrevisse à pieds blancs

Face inférieure blanche
L'écrevisse de Californie est légèrement plus grande et possède de très grosses pinces marquées d'une tache claire

Sur le bassin de la Sélune, l'écrevisse à pieds blancs a été recherchée au niveau de 64 sites sur des cours d'eau. Sa présence a été vérifiée sur 7 sites. Elle se réfugie à l'amont de petits affluents tels que l'Argonce ou la Geuche où la pollution est peu concentrée.

Supportant très peu la pollution, l'espèce à pattes blanches doit également subir la compétition de l'écrevisse de Californie. Signalée sur 6 endroits, cette dernière est très colonisatrice: elle s'adapte aux eaux de mauvaise qualité et chargées de matières en suspension. A l'inverse, notre écrevisse locale vit sur des fonds pierreux non colmatés. Or, sur le bassin de la Sélune, la plupart des cours d'eau subissent un colmatage de leur lit, en raison du ruissellement provenant des parcelles agricoles. La sauvegarde de cette espèce, témoin de la santé de nos rivières, passe donc par l'amélioration des pratiques agricoles et domestiques en faveur de la qualité des eaux.

Conditions de pêche

> Les écrevisses à pieds blancs de plus de 9 cm ne peuvent être pêchées que durant 10 jours à partir de la 4ème semaine de juillet.

> L'écrevisse de Californie peut être pêchée mais doit être tuée sur place. Aucune taille minimum n'est requise.

Des nouvelles du SAGE de la Sélune

Lors de l'assemblée générale de la Commission Locale de l'Eau du 7 juillet dernier, 4 options ont été soumises à l'avis de la CLE.

Les votes des 41 votants (puisque les services de l'Etat n'ont pas pris part au vote), ont permis d'éliminer les choix extrêmes. Il reste donc 2 options :

- **Non-renouvellement** de la concession des barrages à EDF en 2007 et adoption d'actions contractuelles pour améliorer la qualité de l'eau et atteindre le bon état en 2021.

- **Renouvellement** de la concession jusqu'en 2024 et adoption d'actions énergiques sur l'amont du bassin pour atteindre le bon état dès 2015.

Cette double stratégie possible nécessite l'écriture de 2 SAGE (dont 90% des actions sont communes). Ce travail est réalisé par l'association BS2A. Cependant, si la structure associative est adaptée à la phase d'élaboration, elle devra évoluer vers une structure publique pour la mise en œuvre. Il devient nécessaire de créer une collectivité à l'échelle du bassin versant. Elle aura plusieurs missions :

> Assurer l'animation de la CLE qui restera le parlement de l'eau du bassin versant
> Assister les maîtres d'ouvrage pour mettre en œuvre les mesures

préconisées par le SAGE

> Réaliser les études nécessaires
> Fédérer les contrats territoriaux, outils financiers de mise en œuvre du SAGE.

L'année 2005 verra l'émergence de cette structure qui deviendra l'interlocuteur privilégié en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Sélune.

Beuvron, Lair et Airon, le SAGE anticipe son application...

Depuis la mi-octobre, l'équipe du SAGE Sélune compte une nouvelle animatrice pour travailler sur les bassins versants du Beuvron, du

Lair et de l'Airon. Sa mission consiste à effectuer une synthèse des divers diagnostics déjà réalisés afin de proposer un ensemble d'actions pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Ces trois bassins versants ont pour particularité "d'être à cheval" sur trois départements et trois régions. Ce qui implique la présence de plusieurs financeurs avec des outils de gestion différents. Le challenge sera donc de réussir à fédérer l'ensemble des acteurs par la mise en place rapide d'actions similaires ou complémentaires sur les trois bassins versants.



Cellule d'animation du SAGE Sélune

MICHEL THOURY, Président du SAGE AURÉLIE JOUÉ, animatrice du SAGE
Nathalie PROST, chargée de communication ASTRID GADET, animatrice des bassins du Beuvron, du Lair et de l'Airon
Association BS2A - 21 rue de la Libération - 50240 Saint-James. Tél : 02.33.89.62.14 e-mail sage-selune@wanadoo.fr